

15<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

15<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur  
L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>o</sup> — ).....	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>o</sup> — ).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La presse anglaise et les finances françaises. — Le Congrès socialiste ; l'intéressante appréciation du radical-socialiste Georges Ponsot. — La question du désarmement. — Comment M. Herriot se comporte envers des grévistes lorsque les intérêts de « sa » ville sont en jeu ! — La situation en Pologne.**

La presse anglaise continue à s'occuper des finances françaises, et elle est assez peu bienveillante pour la situation pénible dans laquelle nous nous débattons.

Le Daily Telegraph dit que « du point de vue britannique, les offres de M. Pétet sont considérées comme peu satisfaisantes ».

Le Daily Herald, organe socialiste, affirme que les Anglais ne « sauvegarderont le franc qu'à la condition qu'on leur accorde une large part de contrôle sur les finances françaises. En fait, conclut ce journal, si la France désire l'aide étrangère, elle devra se soumettre à une sorte de régime Dawes ».

Pas moins !... La Westminster Gazette s'indigne que nous ne « rendions pas un peu de ce qu'on nous a prêté, afin que les Britanniques puissent acquitter une dette contractée en grande partie par la France... »

Savoir ! Si la France n'avait pas arrêté les Boches, l'Angleterre est-elle bien sûre qu'elle existerait aujourd'hui avec sa puissance actuelle... accablée par les colonies allemandes ?

Le Daily Chronicle estime que si nous payions mieux l'impôt nous pourrions payer nos dettes et avoir une monnaie saine.

Ici, il y a du vrai. Les impôts sont écrasants, mais écrasants seulement pour les contribuables honnêtes et scrupuleux. S'il y avait moins de truqueurs, moins de fraudeurs, la recette de l'Etat serait accrue dans des proportions qui supprimeraient toutes les difficultés du problème.

Enfin le Times nous fait un grief justifié : celui de ne pas avoir, nous-mêmes, confiance dans le franc.

Il est bon d'être fixé sans détours sur ce qu'on pense de nous par delà nos frontières. Cela peut contribuer à redresser nos erreurs. Nombre des critiques qui précèdent sont peut-être exagérées. Mais il y a en elles une part de vérité qu'il faut savoir retenir.

Le Congrès socialiste de Clermont-Ferrand nous a montré un parti profondément divisé.

Il y a ceux qui sont tentés par les joies humaines que procure la possession du pouvoir et il y a les militants qui restent figés dans leur opposition irréductible à la participation.

La solution importe peu. Il est visible que le parti socialiste n'a rien gagné à ce congrès. Il en sort affaibli, divisé et diminué.

C'est ce que souligne cruellement Georges Ponsot, radical-socialiste de grande marque, qui juge avec sévérité, dans le journal cartelliste l'Ere Nouvelle, le parti socialiste qu'il qualifie de « parti sans utilité ».

Il profite de la circonstance pour brosser quelques portraits de chefs de la section française de l'Internationale.

dirigent nous traitent de bourgeois. Bien, bonsoir, monsieur Blum. Salut, Compère.

Ponsot va, à son tour, se faire traiter de réactionnaire !!!

Les délégués des diverses puissances, réunis à Genève pour s'entendre sur le « désarmement » des nations, font des efforts méritoires pour chercher une solution bien difficile à trouver, parce qu'il est matériellement impossible de se mettre d'accord sur un texte qui donnerait pleine satisfaction à l'unanimité des puissances des deux continents.

Le problème du « désarmement » met en présence plusieurs thèses. Les Anglo-Saxons et l'Allemagne demandent la suppression du service obligatoire. C'est un coup droit de l'Allemagne à la France qui ne peut se désintéresser des organisations militaires de Germanie. Notre pays ne peut donc accepter la thèse de Berlin, cette thèse fut-elle soutenue par Londres et New-York.

On ne doit pas perdre de vue que si les Britanniques et les Yankees sont contre l'armée de terre, ils renforcent toujours leurs puissances marines !

En tous cas il est acquis que l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis ne cessent d'augmenter leurs dépenses militaires alors que la France diminue les siennes.

« Qu'importe ! C'est nous qu'on taxera de militaristes et de bellicistes. Souhaitons ardemment que les événements actuels se terminent par un accord qui aura l'approbation de l'immense majorité du pays ».

Toute solution contraire permettrait de redouter des troubles locaux... qui pourraient s'étendre ; or le calme en Pologne est un des facteurs indispensables à la pacification de la vieille Europe !

Un incident local dont il y a une leçon à tirer s'est passé, ces jours derniers, dans la ville de Lyon.

Il y a eu dans cette bonne ville une grève des tramways. Cette grève a amené l'intervention du maire, M. Herriot.

Ce dernier, agissant comme devait le faire un excellent administrateur, a pris des mesures diverses pour parer à la défection du personnel. Mais il est allé plus loin.

Répondant à la lettre par laquelle le syndicat l'avisait de sa décision de grève, M. Herriot a tiré les conséquences de cette décision. « Elle entraîne de droit, a-t-il dit, la rupture de tous les engagements pris de part et d'autre jusqu'à ce jour, et, notamment, en ce qui concerne l'un des pouvoirs concédants (la ville), l'abandon du régime nouveau des retraites et du système de l'échelle, puisque ce système s'est révélé impuissant à empêcher le conflit qu'il était destiné à prévenir ».

C'est net et précis. M. Herriot note que la grève a rendu sa liberté à la ville (une des parties contractantes), — ce qui est une menace non déguisée — et, d'autre part, le maire de Lyon constate que des concessions mal étudiées ne peuvent avoir aucune bonne conséquence.

Cette manière énergique d'intervenir dans le conflit suggère à notre confrère des Débats quelques réflexions intéressantes :

Il est fâcheux que le maire de Lyon n'ait pas eu cette claire notion de ses devoirs quand il avait la responsabilité des destinées de la France. S'il a agi imprudemment à Lyon, il a, du moins, saisi la première occasion de corriger sa manière de faire ; mais, comme ministre, il a persévéré et affirme son intention de persévérer. Serait-ce qu'à Lyon M. Herriot a une armature administrative qui l'empêche de complètement dérailler ? En tous cas, cette attitude est curieuse. Elle nous rappelle celle de ce syndicat de mécaniciens d'un pays anglo-saxon qui, propriétaire d'un charbonnage, refusait, avec d'excellents arguments, la hausse des salaires que les mineurs lui demandaient. Quand on a la responsabilité d'une grande administration, il est des aventures auxquelles il est impossible de participer. Or, ce n'est pas ce, qu'étant ministre, M. Herriot a fait. Et, pourtant, il faut être réaliste au gouvernement aussi bien qu'à la tête d'une grande ville !

Au lendemain de son coup d'Etat, le maréchal Pilsudski déclarait qu'il entendait respecter la Constitution. Mais l'opposition qu'il rencontre dans les partis qui forment la majorité au Parlement, semble décider le maréchal à modifier ses plans.

Le Président actuel du Conseil vient en effet de remettre, aux journalistes, une déclaration écrite qui est d'une certaine gravité. Le gouvernement — dévoué au maréchal — se déclare toujours disposé à procéder à l'élection présidentielle, mais il se déclare prêt à dissoudre ensuite le Parlement en majorité hostile au maréchal. Or, dans l'état actuel de la législation polonaise, cette dissolution constitue un coup de force, puisqu'elle devrait être précédée de l'approbation du corps législatif.

En outre, le Président du Conseil annonce qu'après la dissolution, les institutions seront profondément modifiées par ordre du Président de la République... qui ne saurait être que le maréchal Pilsudski. Ce dernier, si est vrai, voudrait que les pouvoirs exceptionnels qu'il réclame lui soient conférés par le Parlement lui-même. Ce dernier cédera-t-il sous la menace de la dissolution ou s'inclinera-t-il ?

Le résultat de ces informations que le maréchal veut, en plein accord avec les élus, ou par la force si la première solution est impossible, conserver le pouvoir.

Souhaitons ardemment que les événements actuels se terminent par un accord qui aura l'approbation de l'immense majorité du pays.

Toute solution contraire permettrait de redouter des troubles locaux... qui pourraient s'étendre ; or le calme en Pologne est un des facteurs indispensables à la pacification de la vieille Europe !

## INFORMATIONS

### La situation financière

M. Raoul Péret, ministre des Finances a tenu à souligner devant les journalistes présents que le bilan de la Banque de France était aussi satisfaisant que possible.

« L'avance de 800 millions de la Banque de France à l'Etat est inférieure de 7 à 800 millions aux prévisions les plus optimistes qui avaient été faites. En effet, nous avons actuellement la liquidation de fin de mois et il y a eu le remboursement des Bons du Trésor auquel il a fallu faire face ».

Questionné ensuite sur la création du comité des experts, M. Raoul Péret explique que la constitution de cet organisme sera un fait accompli dans deux ou trois jours.

« Il faut, en effet, dit le ministre procéder au choix des experts avec le plus grand soin, si l'on veut que les mesures qui seront proposées soient acceptées sans discussion ni controverse dans le pays. C'est donc un choix méticuleux que nous devons faire ».

Le Comité d'experts financiers sera constitué très prochainement. M. Raoul Péret, ministre des finances, a fait approuver par le conseil des ministres, la création du comité d'experts financiers, qui sera présidé par M. Sergent.

M. Raoul Péret a déclaré que ce comité pourrait être constitué d'ici deux ou trois jours.

### Le budget

Le ministre des finances s'occupe déjà du budget de 1927 et au conseil des ministres, il a demandé à tous ses collègues de lui faire parvenir le plus rapidement possible leurs propositions budgétaires, afin de pouvoir déposer à bref délai le projet de budget de l'an prochain.

Le ministre de l'Agriculture réserve les mesures de protection. M. Binet, ministre de l'Agriculture, ne compte pas mettre à exécution les mesures de protection envisagées pour limiter la sortie de France des denrées de première nécessité. Le ministre de l'Agriculture a déclaré : « Il n'y a pas lieu de réaliser les dispositions que j'avais mises au point alors que la livre était à 170 francs. Je les aurais appliquées si la livre avait continué de monter ou si elle s'était maintenue à ce taux. Du moment que nous assistons à une baisse,

qui devra logiquement se poursuivre étant données les intentions du gouvernement, je garde ces mesures en réserve avec l'espoir de n'avoir pas besoin de m'en servir ».

### Les dettes interalliées

Notre dette envers l'Angleterre. Dans certains milieux londoniens, la rumeur a couru avec persistance pendant le week-end que les négociations pour la consolidation de la dette de guerre française seraient reprises par M. Bérenger. Personne, cependant, n'ajoute foi à cette rumeur. Au cours des conversations qui se sont poursuivies entre les experts français, les experts de la Trésorerie britannique et plusieurs banquiers de la Cité, les représentants de la finance britannique ont déclaré que la France pouvait compter sur l'appui de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis dans sa lutte pour l'assainissement du franc, mais que cet appui ne deviendrait effectif que lorsque le gouvernement français aura réussi à stabiliser le franc et à regagner complètement la confiance du public.

### L'application du plan Dawes

Une conférence économique franco-allemande va avoir lieu le semaine prochaine, à Paris, où sera reçue par un groupe parlementaire une délégation politique allemande qui viendra s'entendre sur les conditions d'application du plan Dawes. La délégation politique allemande sera reçue probablement aussi par M. Aristide Briand.

### L'inauguration de la ligne aérienne Paris-Berlin

Le premier avion français inaugurant la ligne aérienne Paris-Berlin a atterri à l'aérodrome de Tempelhof. Le représentant de la Société française, qui avait pris place dans l'appareil, a été salué à son arrivée par le directeur de la Société aérienne allemande Deutsch Lufthansa.

### En Angleterre

#### Les chalutiers privés de charbon

A partir de lundi prochain, toutes livraisons de charbon aux chalutiers de pêche cesseront. Cette nouvelle a fortement ému les milieux intéressés. Les propriétaires de chalutiers de Grimsby demanderont au gouvernement de rapporter cette mesure qui menace d'arrêter l'industrie locale et de jeter trois mille pêcheurs sur le pavé. A Aberdeen, par suite de la réduction du charbon, trois cents chalutiers n'ont pu prendre la mer.

### Au Maroc

#### Les tribus les plus farouches ont déjà fait leur soumission

Nos troupes consolident les résultats acquis ces derniers jours. Un très important travail d'organisation politique et de désarmement est actuellement en cours. Depuis le début des opérations, les soumissions en zone française se sont multipliées, et les plus importantes fractions des Beni Mestaras, de deux fractions des Beni Zeroul sur cinq, les Beni Kacem, les Beni Berbers et les Gueznaias encore dissidents ont demandé l'aman.

### Chambre des Députés

#### Séance du 27 Mai 1926

M. Herriot donne lecture d'une motion déposée par M. Girod tendant à voter une adresse de félicitations à l'armée du Maroc. Le Président du Conseil associe à cet hommage l'armée espagnole. La motion est renvoyée à la Commission de l'Armée.

M. Briand demande l'ajournement des interpellations sur le débat financier. M. Vincent Auriol proteste contre cette proposition. MM. Chabrun, Bonnet, Nogaro et Borrel demandent que la discussion ait lieu prochainement.

M. Briand persiste dans sa demande d'ajournement. « Le gouvernement, dit-il, a d'abord voulu faire apparaître au pays et au monde un budget en équilibre. Il y est arrivé, bien qu'il lui ait été cruel de demander encore au pays des ressources nouvelles et nécessaires. Vous avez parlé des tentatives pour régler les dettes interalliées. Ce règlement n'est pas fait ; il ne peut pas encore peser sur la situation d'une manière quelconque. Nous avons agi pour le mieux pour redresser la situation financière, mais nous n'avons fait connaître que l'équilibre budgétaire. Le règlement des dettes interalliées ne suffirait pas, il faut envisager tout un programme d'assainissement. Le ministre des Finances vous le fera connaître ».

MM. Blum et Delteil demandent que la discussion ait lieu immédiatement. M. Briand pose la question de confiance. L'ajournement est voté par 320 voix contre 209.

Le ministre de l'Intérieur demande à la Chambre de fixer au 2 Juin la discussion du projet sur la réforme électorale. M. Archimbaud soutient la proposition du Gouvernement.

M. Bonjean dit que ce projet augmentera le nombre des députés d'au moins 50. Il demande l'ajournement de la discussion. M. Renaudel propose de renvoyer la question à la commission. M. Blum soutient cette proposition.

M. Hesse se déclare partisan de la discussion au 2 Juin. Par 283 voix contre 263 l'inscription de la réforme électorale à l'ordre du jour du mardi 2 Juin est repoussée. M. Outrey demande à interpeller contre l'action exercée par M. Varenne comme gouverneur d'Indo-Chine. M. Périer demande le renvoi à la suite de cette interpellation. Le renvoi est voté par 325 voix contre 194.

les fractions de la zone française sont rentrées dans l'obéissance. Abd el Krim s'est rendu à Ize-Marouane, au nord de Targuist, où il s'est présenté avec sa suite au général Ibois, commandant de la division marocaine, et au colonel Corao, commandant la 8<sup>e</sup> brigade.

Le chef rebelle a été aussitôt conduit à Bourd, où commence la route militaire vers Taza. Des tracts ont été lancés dans la journée par des avions sur les tribus encore insoumises, afin de leur annoncer cette nouvelle.

### M. de Jovenel en France

M. de Jovenel s'est embarqué pour la France à bord du « Sphinx ». Le président de la République libanaise lui a remis la médaille d'or du Mérite libanais, ainsi qu'une adresse de la Chambre et du Sénat libanais, décrétant que M. de Jovenel a bien mérité de la patrie libanaise.

### En Pologne

#### La dissolution de la Diète réclamée par tous les partis

D'après diverses déclarations de M. Bartel, président du Conseil, et de M. Bakowski, ministre de la Justice, on peut considérer la dissolution de la Diète comme certaine. Il est important de noter que non seulement la gauche, mais aussi la droite admet la nécessité de cette mesure bien qu'elle se place à un point de vue différent. L'idée de dissolution de la Diète est notamment préconisée dans la Gazeta Varsovska, organe national démocrate par le député Bator. D'autre part, le conseil exécutif du parti conservateur dit « cracovien » a voté des résolutions importantes, en se prononçant aussi pour la dissolution de la Chambre et du Sénat et pour la réforme de la loi électorale.

### Au Japon

#### Le bilan d'un désastre

On annonce d'Hokkaido, que l'éruption a détruit 33 ponts, 730 habitations, 1 mille 1/2 de voies ferrées, 3 milles de routes et a fait des dégâts plus ou moins importants dans un rayon de 40 milles du volcan. Les dégâts sont évalués à 8.500.000 yen. En outre, plusieurs centaines de maisons ont souffert de l'inondation, ainsi que les terres cultivées et les mines de soufre d'où 25 cadavres ont été retirés.

### Chambre des Députés

#### Séance du 27 Mai 1926

M. Herriot donne lecture d'une motion déposée par M. Girod tendant à voter une adresse de félicitations à l'armée du Maroc. Le Président du Conseil associe à cet hommage l'armée espagnole. La motion est renvoyée à la Commission de l'Armée.

M. Briand demande l'ajournement des interpellations sur le débat financier. M. Vincent Auriol proteste contre cette proposition. MM. Chabrun, Bonnet, Nogaro et Borrel demandent que la discussion ait lieu prochainement.

M. Briand persiste dans sa demande d'ajournement. « Le gouvernement, dit-il, a d'abord voulu faire apparaître au pays et au monde un budget en équilibre. Il y est arrivé, bien qu'il lui ait été cruel de demander encore au pays des ressources nouvelles et nécessaires. Vous avez parlé des tentatives pour régler les dettes interalliées. Ce règlement n'est pas fait ; il ne peut pas encore peser sur la situation d'une manière quelconque. Nous avons agi pour le mieux pour redresser la situation financière, mais nous n'avons fait connaître que l'équilibre budgétaire. Le règlement des dettes interalliées ne suffirait pas, il faut envisager tout un programme d'assainissement. Le ministre des Finances vous le fera connaître ».

MM. Blum et Delteil demandent que la discussion ait lieu immédiatement. M. Briand pose la question de confiance. L'ajournement est voté par 320 voix contre 209.

Le ministre de l'Intérieur demande à la Chambre de fixer au 2 Juin la discussion du projet sur la réforme électorale. M. Archimbaud soutient la proposition du Gouvernement.

M. Bonjean dit que ce projet augmentera le nombre des députés d'au moins 50. Il demande l'ajournement de la discussion. M. Renaudel propose de renvoyer la question à la commission. M. Blum soutient cette proposition.

M. Hesse se déclare partisan de la discussion au 2 Juin. Par 283 voix contre 263 l'inscription de la réforme électorale à l'ordre du jour du mardi 2 Juin est repoussée. M. Outrey demande à interpeller contre l'action exercée par M. Varenne comme gouverneur d'Indo-Chine. M. Périer demande le renvoi à la suite de cette interpellation. Le renvoi est voté par 325 voix contre 194.

## Sénat

#### Séance du 27 mai 1926

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Gouthier, sénateur de l'Aude. Le Président fait connaître qu'il a reçu deux demandes d'interpellation, une de M. Jeanneney, sur la déviation aux membres du Conseil d'Etat d'une carte de circulation sur les grands réseaux de chemins de fer ; la seconde, de M. Gaudin de Villaine, sur les responsabilités du gouvernement dans les événements de Syrie et du Maroc et sur les sanctions qu'elles comportent.

La date de discussion de ces interpellations sera fixée ultérieurement. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi voté par la Chambre des députés, portant titularisation rétroactive des instituteurs stagiaires. M. Lamoureux, ministre de l'Instruction publique, demande au Sénat de renvoyer le projet à la Commission pour complément d'étude.

Il en est ainsi décidé. Sur la proposition de MM. Doumer, Poincaré, le Sénat vote la motion suivante : « Le Sénat adresse aux vaillants officiers et soldats qui viennent, en coopération avec l'armée espagnole, d'assurer le triomphe de la civilisation dans l'Afrique du Nord, les remerciements et les félicitations de la République. Ils ont bien mérité de la Patrie ».

## CHRONIQUE LOCALE

### Mauvaise rentrée

Le Parlement est rentré ! Première séance : résultat, zéro. C'était à prévoir, c'était certain. Et pourquoi ? Pour le plaisir de palabrer.

Le Gouvernement demandait l'ajournement des interpellations sur la question financière. Du moment qu'il s'occupe de prendre des mesures pour hâter le redressement du franc, il semblait normal que le Parlement s'inclinât et lui accordât quelques jours de répit.

Bah ! Les orateurs se sont succédés à la tribune pour tenter de prouver qu'il fallait que la discussion fût immédiate. Et, tout naturellement, ils ont palabré pendant des heures jusqu'au moment où la question de confiance posée, ils durent se résigner à passer au vote.

Par 111 voix de majorité, la Chambre a décidé l'ajournement des interpellations sur la question financière. Elle ne pouvait pas faire autrement, au moins pour l'instant. Car à quoi bon soulever un débat sur cette question ? Pour savoir quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un frein à la spéculation financière, et pour permettre aux spéculateurs de se mettre à couvert contre les mesures qui, il faut bien l'espérer, seront prises ?

Vraiment, quelle naïveté ! Le Gouvernement doit savoir ce qu'il veut faire : a-t-il besoin de le proclamer ? Tout récemment, le ministre des finances a déclaré qu'un jour viendrait où les spéculateurs seraient victimes de leurs manœuvres.

Cette promesse doit être, donc, tenue. Et pour la tenir, il est de toute nécessité que le ministre ne découvre pas ses batteries.

Qui donc plaindra les spéculateurs qui en dépréciant notre devise réalistent de fortunes considérables, si, un jour, la ruine accable ces spéculateurs ?

Ils doivent bien comprendre que ce ne sera pas la grande majorité des contribuables qui leur manifesterà la plus petite marque de sympathie. Voilà bientôt deux ans que le commerce et l'industrie sont paralysés par les fluctuations du change.

Un redressement paraît se produire depuis quelque temps, grâce à des mesures que le Gouvernement vient de prendre. Ce redressement ne doit pas s'arrêter aux premiers résultats obtenus.

Et ce serait à ce moment que le Gouvernement devrait révéler publiquement le plan de lutte qu'il a préparé contre la spéculation ! Par plus de 100 voix de majorité, la Chambre a donné raison au Gouvernement sur la question financière. Mais par 20 voix elle n'a pas voulu accepter de discuter le 2 juin la réforme électorale.

Il est vrai que le ministre de l'Intérieur n'a pas posé la question de confiance. Mais ce second vote est bien contra-

dictoire au premier. Il semblait logique que le Gouvernement ayant obtenu la majorité pour l'ajournement des interpellations sur la question financière, dût l'obtenir au sujet de la réforme électorale.

La réforme électorale, on l'a dit maintes et maintes fois, doit rendre de la confiance au pays, confiance qu'il n'a plus.

Le Parlement, en ajournant la discussion de cette réforme, laisse les choses en l'état. La situation est la même aujourd'hui qu'hier. On politiquement, c'est tout.

Ce n'est pas ce que le pays attendait. Il comptait que les congrès avaient permis aux parlementaires de se rendre compte du sentiment public sur la question relative à la situation financière et sur la question relative à la réforme électorale.

Il ne peut pas être bien enchanté de l'attitude de ses représentants. On le serait à moins, n'est-ce pas ?

LOUIS BONNET.

## SERA-T-ON TOUJOURS POIRE ?

Enfin ! Les tueries sont terminées au Maroc. Abd el Krim, le pirate rifain s'est rendu. C'est avec un bien grand soulagement que cette nouvelle a été connue, dans le pays.

Rien n'était plus fruste, au lendemain de la grande guerre, que de voir encore les jeunes conscrits appelés au régiment, partir au Maroc, où trop nombreux sont ceux qui sont tombés sous les balles ou revenus minés par la maladie.

La lutte a été longue et dure. Ceux qui y ont pris part méritent bien l'hommage de reconnaissance que le Parlement et le Gouvernement leur ont adressé. Il faut même reconnaître qu'ils ont mérité beaucoup plus.

Mais le chef des pillards rifains a soutenu la lutte pendant trop longtemps. La magnanimité du vainqueur lui sera-t-elle acquise ? Dans quelles proportions ?

Es vérité, il ne faudrait pas que la France fût encore dupe de sa bonté, ou de sa faiblesse. La guerre est terminée ; il ne s'agit pas, cependant, de chanter victoire et de payer les frais.

Peut-on oublier les atrocités sans nombre commises par l'agitateur rifain qui lançait l'appel suivant aux populations de Fez :

« Je fais appel à vous, mes compatriotes et mes coreligionnaires. Unissez-vous afin que vous soyez un rempart devant l'ennemi. Massacrez-le partout où vous le rencontrerez, harcelez-le à tout moment, coupez ses voies de communications et ne lui adressez plus la parole.

Faites la guerre sainte pour défendre notre religion et sauvez notre Patrie !

Hâtez-vous sur le chemin qui mène à l'indépendance et à la liberté. Bravez la mort pour l'amour de Dieu. C'est en la bravant que vous aurez la bénédiction de Dieu !

Faites couler le sang et criez Révolution ! Révolution ! »

Il a fait couler le sang ; il n'a pas pu faire triompher la Révolution au Maroc. Mais ce n'est pas de sa faute ni celle de ses conseillers.

Comme l'écrivit le journal anglais le « Times » :

« Si l'orgueil de l'ignorant chef berbere a amené la misère et le désastre pour mon peuple, que doit-on dire de ces Européens qui pour satisfaire leurs intérêts personnels ou leur rancœur politique déconseillèrent de faire la paix avec la France et l'Espagne ?

« L'identité et les machinations de ces personnages sinistres seront, espère-t-on, révélées par la publication de la correspondance d'Abd el Krim. »

Eh bien ! oui ; que les vainqueurs se montrent magnanimes à l'égard d'un vaincu ; mais, malgré tout, il serait bien juste que les Européens, Français, Espagnols surtout, qui aidèrent le rebelle et trahirent ainsi leur pays, ne soient pas l'objet de la magnanimité des vainqueurs.

Trop de soldats français et espagnols sont tombés sur le sol marocain, victimes non pas seulement des balles rifaines mais aussi de la trahison de leurs compatriotes.

Eh bien ! cela mérite-t-il de la pitié ? Sera-t-on toujours poire en France ?

LOUIS BONNET.

## Votes de nos Députés

Sur l'ordre de confiance dans le Gouvernement, à la suite de la discussion sur l'ajournement des interpellations relatives à la question financière, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Bouat.  
Contre : M. Malvy.  
M. Calmon s'est abstenu.  
La Chambre a adopté par 230 voix contre 209.

Sur l'inscription à l'ordre du jour de mardi 1<sup>er</sup> juin de la discussion du projet de loi sur la réforme électorale, les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. Bouat et Malvy.  
Contre : M. Calmon.  
La Chambre a repoussé par 283 voix contre 263.

## Promotions

M. Lagarde, lieutenant à titre temporaire au 9<sup>e</sup> d'infanterie est nommé à titre définitif pour prendre rang du 5 décembre 1923.

M. Martineau, adjudant-chef au 9<sup>e</sup> d'infanterie est promu sous-lieutenant et maintenu au 9<sup>e</sup> (Cahors).

Nos félicitations.

## Mutation

M. Guillet, capitaine au 9<sup>e</sup> d'infanterie passe au 8<sup>e</sup> tirailleurs.

## Inspection académique

### NOMINATION

Par décret de M. le Président de la République, en date du 28 mai courant, pris sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction Publique, M. Bourgoïn, Inspecteur d'Académie (3<sup>e</sup> classe) à Cahors, est nommé Inspecteur d'Académie (même classe) à Colmar. M. Bourgoïn obtient ainsi un poste d'avancement qu'il convoitait depuis quelques mois. Tout en nous réjouissant pour lui de cet heureux changement de résidence, nous ne voulons pas le laisser partir sans lui exprimer tous nos plus sincères regrets et sans lui donner l'assurance que nous garderons de son administration bienveillante et douce le meilleur souvenir.

M. Bourgoïn était parmi nous depuis le 13 juin 1924. Il avait succédé à M. Veysières dont la haute valeur morale commandait le respect et dont les conseils tout paternels portaient à la juste reconnaissance. M. Bourgoïn avait su continuer l'œuvre magnifique, de son prédécesseur. Francement laïque il accueillait malgré tout, sans parti pris, toutes les suggestions, mais il désirait ardemment que le rayonnement de l'école publique s'affirme de plus en plus. D'un abord facile et simple, il s'efforçait aussi sans cesse de concilier les intérêts de son personnel avec les exigences parfois brutales du service. Il avait d'ailleurs pleinement réussi dans cette voie et il emporte dans son nouveau département la sympathie unanime de ses collaborateurs. Les instituteurs en particulier auraient accepté de le conserver longtemps à leur tête. La collaboration qu'il avait eue les premiers jours tenu à avoir avec leurs représentants avant même que ce contact ait reçu la consécration officielle fut de sa part un geste courageux qui l'honore et qui ne s'oublie pas.

Nous voulons donc espérer que M. Bourgoïn continuera dans le Haut-Rhin, en amplifiant encore davantage dans l'heureux sens, la belle tâche commencée dans le Lot. Nous lui renouvelons ici pour lui et pour les siens nos meilleurs vœux de parfaite réussite.

### Hypothèques

M. Dilhac, Conservateur des Hypothèques à Cahors, est nommé en la même qualité à Blaye.

M. Bonnet, commis des Hypothèques à Cahors, est élevé à la 1<sup>re</sup> classe.

Nos félicitations, mais en même temps, nous tenons à exprimer à M. Dilhac, qui est un de nos excellents compatriotes, les regrets que son départ provoquera parmi les nombreux amis qu'il compte à Cahors.

### Ecole primaire supérieure de Cahors

Aux examens des Bourses des Ecoles primaires supérieures, nous sommes heureux d'enregistrer que 16 élèves, de l'Ecole Primaire Supérieure de Cahors ont été définitivement admis :

2<sup>e</sup> Série. — Arbus, Barry.  
3<sup>e</sup> Série. — Acciari, Castel, Couzy, Conquet, Mourgués, Pujol, Martin, Ricard, Dordéblanc.

4<sup>e</sup> Série. — Besson, Masbou, Ressi-guier, Vayries, Marsal.

Nos félicitations aux lauréats et à leurs dévoués professeurs.

### Recensement de la classe 1927

Le Maire de Cahors invite les jeunes gens de la classe 1927 qui ne sont pas encore inscrits sur les tableaux de recensement de la Commune, de vouloir bien faire procéder sans retard à cette formalité.

### Touring-Club

#### Voyage d'études dans le Lot

Sur la proposition du Comité des Sites et Monuments le Conseil désigne le département du Lot pour le voyage annuel d'études de ce Comité en invitant ce dernier à se tenir autant que possible dans la limite des dépenses faites en 1925 pour le voyage en Côte-d'Or.

### Fermeture des boulangeries le lundi

Le Syndicat de la Boulangerie de Cahors informe le public qu'à dater de lundi 31 mai, l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1924 concernant le repos hebdomadaire et la fermeture des boulangeries sera observé dans toute sa rigueur ; le public est donc prié de s'approvisionner le dimanche.

### Le Syndicat.

### Avis au public

L'établissement de facteur-receveur créé à Saint-Projet (Lot) sera mis en activité le 1<sup>er</sup> juin prochain et desservira la commune de Saint-Projet.

Les correspondances à destination de cette commune devront être adressées par Saint-Projet et non plus par Le Vigan.

### Accidents du travail

En liant du bois avec un fil de fer, le nommé François Lefeuve, 56 ans, domestique chez M. Legrand retraits, 27, avenue de Toulouse, a été atteint de piqûre de la main gauche, d'où gonflement et douleurs dans le bras. Cet ouvrier ne pourra reprendre son travail avant une quinzaine de jours.

— En transbordant des colis messageries dans l'enceinte de la gare de Cahors, le nommé Etienne Nègre, 43 ans, aiguilleur à la Compagnie du P. O., demeurant, 13, rue de l'Abreuvoir, a été atteint de hernie inguinale droite qui, de l'avis de M. le docteur Besse, entraînera quatre semaines d'incapacité totale afin de permettre l'intervention chirurgicale.

## LES FÊTES DE CAHORS

### Des réjouissances départementales

Le Comité des Grandes Fêtes de Cahors, en raison du but patriotique qu'il poursuit a souhaité vivement associer le département tout entier aux réjouissances d'un éclat exceptionnel des 19 et 20 juin.

Il a voulu également affirmer une fois de plus la solidarité qui existe entre toutes les communes du département et le chef-lieu et resserrer les liens d'amitié qui unissent entre elles les populations des différentes régions du Lot.

Dans ce but le Comité adressera un appel à toutes les municipalités du département lui faisant connaître les nombreux avantages qui seront offerts aux maires et à leurs administrés : Places réservées, réduction, tarifs spéciaux, etc., etc.

Le Comité prie les municipalités du département de vouloir bien faire porter à la connaissance des habitants de leurs communes les conditions spéciales qui leur seront réservées.

### La représentation de gala

Nous avons écrit déjà pour nous demander où s'adresser afin de retenir des places à la sensationnelle représentation de l'Atalante qui aura lieu sur le théâtre de verdure du Parc, le dimanche 20 juin, à 20 h. 30.

Nous comprenons la hâte qu'a le public à s'assurer des places, car il est dès maintenant certain que le Comité se verra dans l'obligation de refuser du monde, le théâtre de verdure ne comportant que 3.000 places environ.

La représentation procèdera vraiment aux spectateurs une soirée d'art exceptionnellement brillante et l'on peut dire émouvante.

Tous les rôles importants de la pièce ont été confiés à des artistes de la Comédie Française. L'orchestre composé de plus de 60 musiciens a été engagé en majeure partie à Toulouse. Les Farandoleurs et les Tambourinaires, qui ajoutent un cachet tout particulier à l'interprétation, appartiennent à une Société de Provence, les Voltigeurs Saloniens.

Les chœurs sont composés de 60 chanteurs appartenant à l'Orphéon Cadurcien et d'autant de chanteuses aux voix fraîches et délicieuses.

La baguette magistrale sera tenue par M. Montpellier, de Paris, le chef d'orchestre au talent bien connu.

On pourra commencer à louer par correspondance adressée au Comité des Fêtes, à partir du mardi 1<sup>er</sup> juin.

Les prix des places sont ainsi fixés : premières, 20 fr. ; deuxièmes-premières, 15 fr. ; secondes, 10 fr. ; promenoirs, 5 fr.

Pour la location, ajouter cinquante centimes par place.

### Fête annuelle des mères de famille

M. le Préfet du Lot adresse aux Maires du département, la lettre suivante :

Le Conseil Supérieur de la Natalité a émis un vœu en faveur de la célébration d'une fête annuelle des Mères Françaises, analogue à celle qui existe aux Etats-Unis.

Le Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, après s'être concerté avec le Ministre de l'Intérieur, a approuvé cette initiative, à la condition, toutefois, que la fête aura lieu un jour férié et qu'elle ne donnera pas lieu à des quêtes ni à des ventes d'insignes sur la voie publique. Il s'agit d'un hommage public rendu par les autorités et par les citoyens à la mère et à la famille dans notre société.

Pour cette année, le Ministre a fixé au dimanche 30 mai, la célébration de cette fête. Je compte sur votre concours le plus empressé pour donner à cette solennité toute l'ampleur désirable.

### Violences

Nous avons fait connaître qu'un menuisier de Calamane, M. V..., avait accusé une ménagère, nommée Marie V..., épouse T..., de lui avoir dérobé divers effets mobiliers.

Cette dame ripostait en accusant à son tour M. V... de s'être livré à des attentats lubricques. Elle protestait en outre et affirmait n'avoir rien volé dans le moulin.

Au cours de l'information qui fut ouverte à ce sujet, la plaignante dut reconnaître avoir inventé de toutes pièces le drame immoral qu'elle décrivait.

Une nouvelle aventure est venue se greffer sur cette affaire et des violences ont été échangées entre la dame T... et M. V...

### Procès-verbal

M. le Commissaire de police a dressé contravention à un pescofi qui pêchait à la ligne, installé sur les quais.

Voilà un avertissement dont les pêcheurs qui ne veulent pas écouter les bons conseils et qui persistent à pêcher dans la traversée de la ville, feront bien de tenir compte.

Une surveillance est établie : tant pis pour les délinquants.

### SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 30 Mai 1926 par la

### Pharmacie GAENAL

Laboratoire de la Phosphore Garnal  
En face le Théâtre — CAHORS

## Union des Femmes de France

La représentation enfantine organisée par l'Union des Femmes de France a eu lieu jeudi soir au Palais des Fêtes. Ce fut un spectacle ravissant auquel assista un très nombreux public.

A 9 heures, l'Orchestre symphonique dirigé par M. Barreau fit entendre « Andalouse » marche espagnole et « Menuet » de la Symphonie militaire. Les excellents musiciens dont le concours est toujours si apprécié furent très applaudis.

La représentation enfantine va commencer. Mais au préalable, voici Mlle Andrée Franqueville qui, avec une diction très nette lit le prologue suivant, qu'au nom des organisateurs de la soirée, a écrit M. Huard.

Mesdames, Messieurs,  
Je suis chargée par le Comité de l'Union des Femmes de France d'être son interprète auprès de vous, pour vous remercier d'avoir bien voulu venir, en aussi grand nombre, assister à notre fête de charité.

Aussi bien, il est utile que je vous fasse connaître très brièvement le but de l'œuvre et la raison d'être de cette soirée.

L'Union des Femmes de France est l'une des trois sociétés affiliées à la Croix-Rouge Française.

Elle a été fondée, en principe, pour venir en aide et donner des soins, en temps de guerre, aux malheureux soldats blessés ou malades.

Mais la période des hostilités étant terminée, les ressources, par conséquent, nous ont été supprimées. — L'Union des Femmes de France a pensé que son œuvre pouvait être poursuivie en temps de paix et qu'elle devait encore, par un sentiment tout naturel d'altruisme et de solidarité, donner aide et secours aux personnes dans le besoin.

Après avoir longtemps assuré un service de la Goutte de Lait qu'elle n'a pu continuer faute de ressources, après avoir employé une bonne partie de ses fonds disponibles à l'achat de linges pour nos braves petits soldats qui combattent au Maroc et en Syrie la filiale de Cahors de l'Union des Femmes de France a dû borner son objectif et son activité à l'assistance à donner aux mères indigentes, par l'achat d'étoffes et de layettes pour leurs nouveaux-nés.

Et ce seul point de vue les besoins sont, hélas, très grands à Cahors et les disponibilités financières de la Caisse de l'œuvre ne permettent pas de faire tout le bien qu'il serait possible d'envisager.

Aussi, est-ce pour ce motif que le Comité a songé à donner une fête de charité, sachant combien la population de notre chère ville de Cahors est généreuse et bon cœur, et quand il s'agit du mieux être des malheureux.

Et c'est ainsi que la représentation enfantine de ce soir a été organisée.

Nous avons tout lieu d'espérer, Mesdames, Messieurs, que vous serez satisfaits par le spectacle qui va se dérouler sous vos yeux.

Il peut se faire que vous le jugiez puéril, mais vous pardonnerez certainement l'expérience des artistes. — Ils sont si jeunes ! et vous ne retiendrez, nous en sommes sûrs, que leur charme captivant et leur gentillesse.

Puisse la Nature s'être plu à nous refuser presque complètement cette année son printemps ensoleillé et joli, les Femmes de France ont voulu lui donner une leçon.

Vous allez assister au ballet du Printemps et vous en aurez ainsi tout au moins l'illusion, par la grâce et la couleur.

Le Comité adresse ses bien vifs remerciements à Mme Grimal, à M. de Monzie, Ministre des Travaux Publics, Maire de Cahors et à M. Castanet, Préfet du Lot, qui ont bien voulu accepter la présidence d'Honneur de la Société.

Sa gratitude va également : à l'Orchestre symphonique et à son dévoué chef, ainsi qu'à M. Verdier et aux Pupilles de l'Aviron Cadurcien qui ont bien voulu prêter leur si utile concours pour la réussite de la soirée.

A tous les jeunes artistes, à leurs parents et à toutes les personnes qui se sont prodiguées pour organiser cette fête et à surer son succès.

M. Feydel qui, avec sa bonne grâce accueillante, a offert gracieusement sa jolie salle.

Et à Messieurs les membres de la presse régionale locale, toujours prêts à accueillir gracieusement dans les colonnes de leur journal les communiqués qui leurs sont envoyés.

Enfin, le Comité doit une mention spéciale de reconnaissance à notre compatriote, M. Eugène Grangé, littérateur et poète de talent, qui a bien voulu autoriser la représentation de sa Comédie « Scène en deux actes, intitulée « Le Chaperon Rouge ».

Je m'excuse d'avoir ainsi retenu votre attention, car je comprends votre impatience de voir commencer le spectacle.

Un dernier appel, cependant. Une quête va être faite tout à l'heure pour aider au relèvement du franc ; soyez généreux ; il y va du salut financier du pays.

Je puis, vous savez qu'un jour la fête sera organisée à votre tour, à la soirée et spécialement pendant l'été.

Aimable public, oubliez pour ce soir que la gourmandise est un péché capital et désuetez copieusement tout ce qui vous est offert.

Ne laissez rien. Vous serez pardonné, car vous permettez ainsi qu'il soit fait un peu plus de bien autour de vous.

Des applaudissements éclatent, mais mentionnons qu'au moment où le nom de M. Eugène Grangé fut prononcé, de vifs braves interrompirent la lecture. Ainsi le public tenait à donner à M. Grangé un vif témoignage de sympathie.

M. Jean Guillard chanta « les Oiseaux » avec un art exquis et Mlle Odette Robinet, dans l'« Arche de Noé » montra un vrai talent de diseuse. Mlle Suzanne Cantegrel chanta avec elle les couplets de « Cendrillon ». Avec Mlle Georgette Tardieu, ce fut la bonne gaité qui secoua le public. Elle fut un « Auvergnat » accompli, au moins un Auvergnat tel qu'on a l'habitude de le présenter dans les comédies.

Un peu de musique. Mlle France Garnal joue du violoncelle avec un art très apprécié. Accompagnée au piano par Mlle Yvette Feydel, elle charma les auditeurs en interprétant « Plaisir d'amour ».

Très remarqué, également, le jeune violoniste André Audat qui, accompagné au piano par Mlle Jeanne Lambert joua avec maîtrise : « En rêvant ».

Quant à M. René Vialard, il nous révéla une jolie voix bien timbrée, dans « Mai fleuri ».

Et voici sur la scène, bien alignés, comme à la manœuvre, les pupilles de l'Aviron qui, commandés par M. Verdier, leur excellent professeur, exécutent des mouvements d'ensemble et des pyramides.

Tous ces exercices sont exécutés avec un ensemble parfait, impeccable.

La première partie est terminée, entracte : le buffet qui est installé dans les couloirs du Palais des Fêtes reçoit de nombreux clients et clients surtout, car il est bien garni de

bonbons et de gâteaux de toutes variétés.

Deuxième partie : c'est la fine comédie de notre distingué collaborateur, M. Eugène Grangé qui va être jouée.

Voici le morceau de résistance de la soirée. C'est le « Petit Chaperon rouge » de M. Eug. Grangé. Avec « le Petit Poucet » et « la Belle au Bois Dormant » cette fantaisie poétique forme un ensemble de trois comédies féériques tirées du conte de Perrault qui a été édité, il y a quelques années, par la librairie Larousse. Ces saynètes ont été jouées de nombreuses fois en France et aussi en Angleterre, en Italie et en Suisse. Elles sont charmantes. Avec un lyrisme aisé et sans prétention, M. Grangé suit, sans le trahir, le récit des fameuses histoires de « Ma Mère l'Oye ». Il se permet seulement d'en développer les passages qui se prêtent le mieux aux jeux et aux chants de ses acteurs enfants.

C'est ainsi que, dans « Chaperon Rouge » il multiplie, pour notre plus grand plaisir, les rencontres de la fillette au pot de beurre et à la galette dans la forêt enchantée.

Nous voyons, travestis en bûcherons, la fée et son écuyer, veiller discrètement sur les émbûches que le Loup tend à « Chaperon rouge », le colloque de ces deux promeneuses, leur pari et la fuite de la « bête cruelle » vers la maison de Mère-Cruel, tandis que sa partenaire reste à flâner dans les sentiers. La Source et ses libellules la retiennent d'abord ; elle écoute ensuite le chant délicieux du Rossignol ; enfin tour à tour la ronde des fleurs, la noce du Prince Charmant et le ballet des Nymphes du bois la retiennent prisonnière de leurs rondes, émerveillée par leurs grâces. Quand elle s'enfuit enfin, le Loup, moins impotent qu'il ne l'avait prétendu, a déjà gagné la chaumière, but de la gageure.

Au 2<sup>e</sup> acte, nous l'y trouvons installé. Il a supprimé Mère-Grand en l'enfermant dans un caveau et pris sa robe, son schall, son bonnet et ses lunettes. Sous ce déguisement, il reçoit Chaperon-Rouge, l'invite à prendre place sur ses genoux et, quand celle-ci s'effraye de ses longues dents, se jette sur elle pour la dévorer. Mais la Fée, l'Ecuyer, suivis des fleurs, des papillons, des oiseaux, des nymphes surviennent à point pour punir le vilain personnage, sauver l'imprudente enfant et tirer, comme le fit Perrault, la morale de cette histoire qui nous terrifia et nous ravit durant notre enfance, comme elle enchante et émeut encore tous les petits Français.

Elle n'amuse pas moins les grandes personnes et le mot de La Fontaine : Si Peau d'Ane m'était conté, j'y prendrais un plaisir extrême, non seulement reste vrai mais se double ici de l'agrément de la poésie de M. Eug. Grangé et du talent déployé par Mme Barreau et Mlle Cambon dans une mise en scène qui fait évoluer sous nos yeux, avec un art parfait, quarante délicieux enfants costumés à ravir, à travers des décors et sous une lumière qui font honneur à la direction du Palais des Fêtes.

Telle est la pièce. Elle fut interprétée avec un art supérieur par tous les jeunes artistes.

Mlle Clairette Cambon fut un Petit Chaperon Rouge délicieux, avec l'air bon enfant et un peu insouciant qui convient. Mlle Marie-Rose Pradel, tint le rôle du Loup avec talent. Ginette Barreau (l'Ecuyer), Madeleine Roubin (la Fée), Mlle Jeanne Soupire (la Source), Mlle Hélène Girma (le Héron) et les deux gracieuses libellules (Mlle Jeanne Maratuech et Mlle Lucette Méry), furent toutes ravissantes dans leur rôle. A noter la voix de Mlle Madeleine Roubin qui chante comme un... rossignol.

Nous ne saurions pas oublier Mlle Monique Peindarie et M. Jean Gayet qui dans « Mariage de l'Oiseau » avec Petite Fleur des Champs furent exquis de grâce et de joliesse dans l'interprétation de leurs rôles.

Mais que de charme autour d'eux avec ce long cortège de ravissantes et mignonnes fillettes qui représentaient fleurs, papillons, insectes, feuillage. Et les nymphes de la Forêt dans « le ballet du printemps » quel délicieux spectacle elles présentèrent. Ce fut un réel enchantement pour le public, car des projections lumineuses multicolores donnèrent encore plus de charme aux évolutions pleines de grâce des jeunes danseuses.

La soirée se termina par la retraite que joua l'orchestre. Et la foule charmée, enthousiasmée, par le joli spectacle auquel elle avait assisté, et par le talent des jeunes artistes auxquels les applaudissements, les braves chaleureux n'avaient pas été ménagés durant toute la soirée.

Ce fut une soirée vraiment superbe, dont on doit féliciter et remercier les organisateurs et les organisatrices, ce que nous faisons, pour notre part, très sincèrement.

L. B.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### AVIRON CADURCIEU

Nos gymnastes à la Fête Fédérale de Lyon

La Section de Gymnastique de l'Aviron Cadurcien revient de Lyon couverte de lauriers. Ses succès ont dépassé de beaucoup nos espérances.

Appelés à concourir en deuxième division (concours alternatif), nos gymnastes ont recueilli les récompenses suivantes :

Ensembles généraux (barre fixe, barres parallèles, saut, préliminaires imposés) : Prix d'Excellence.

Pyramides sans engins (concours spécial) : Prix d'Excellence.

Course de relais, 1.000 mètres (concours spécial) : Prix d'Excellence.

Sur 179 sociétés présentes en 2<sup>e</sup> Division, 53 seulement se sont vu décerner des récompenses et, sur ce nombre, l'Aviron obtient le numéro 3 du classement général.

Dans la course de 1.000 mètres relais, les gymnastes Cahors Raymond Labro, Saurat et Séguéy se sont fait spécialement remarquer en couvrant la distance en 2 minutes, 26 secondes 2/5, se classant 1<sup>er</sup> de leur catégorie.

Tenue, discipline et présentation, très bien.

La Section voit son drapeau couronné et obtient, en plus des prix ci-dessus mentionnés, une magnifique coupe en bronze, tandis que M. Verdier, moniteur, reçoit, avec les félicitations du jury, une plaque souvenir.

Nous adressons à tous nos gymnastes, sans exception, nos bien vives félicitations pour leurs brillants succès. Ils ont su démontrer de façon éclatante ce que l'on peut attendre de l'éducation physique en général et de la Gymnastique en particulier.

Ils nous en voudraient certainement si nous ne reportions une bonne part de ces félicitations sur leur infatigable et distingué moniteur, M. Verdier et sur leur sympathique et dévoué directeur, M. Tourriol.

### TENNIS-CLUB CADURCIEU

#### Sporting-Union Agenais (1) contre Tennis-Club Cadurcien (1)

Dimanche 30 mai, sur le terrain du Parc de l'Evêché, la 1<sup>re</sup> équipe du Tennis-Club Cadurcien rencontrera l'équipe correspondante du Sporting-Union Agenais.

Quoique ce début de saison ait été peu favorable à un entraînement régulier, nos joueurs n'ont pas hésité à faire appel à une des meilleures sociétés de la région.

Souhaitons qu'un beau soleil daigne présider à cette ouverture de la saison tennistique qui promet d'être passionnante.</

## Arrondissement de Cahors

### Ventallac

Fêtes des 29 et 30 mai 1926. — Voici le programme des fêtes dont nous avons précédemment parlé, qui attirera dans ce coquet village une foule de visiteurs. Rien n'a été négligé, les organisateurs ont bien fait les choses. C'est une journée de bonne et saine gaieté en perspective pour nos campagnes par trop désertées.

Samedi 29 Mai. — Réception des invités. Dimanche 30 Mai. — A 10 h., réception de la musique; à 11 h., concert donné par l'orchestre sous la direction de M. Rivière, directeur de l'Avenir Cadurcien; à 12 h., banquet offert à la musique; à 16 h., ouverture du bal; à 18 h. 30, apéritif-concert; à 21 h., embrasement du hameau, grand bal de nuit; bataille de confetti et de serpents; à 23 h. 30, Farandole, Grand-Père; à 24 h., réveilillon d'adieu, départ de la musique.

Le comité ne répond pas des accidents qui pourraient survenir pendant la durée des fêtes.

Il faut comprendre par heure officielle, les heures mentionnées sur le programme. Programme des morceaux qui seront exécutés le dimanche 30 Mai 1926 au village de Ventallac par l'orchestre sous la direction de M. Rivière de 11 h. à 12 h. (heure légale).

1° Spéarmint (Pas redoublé) Turino; 2° Caresse de fleurs (valse) Lanquetau; 3° Les Echos du Quercy (moussique) Kelsen; 4° Souvenirs-toi (mazurka) Frédéric; 5° Le trompette en bois Scotto.

### Cazals

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira aujourd'hui dimanche 30 mai, à 4 heures du soir, pour la tenue de la session de mai.

A l'ordre du jour : budgets; demande d'augmentation d'allocation d'assistance aux vieillards; demande d'assistance aux familles nombreuses.

Bonne capture. — Ces jours derniers, MM. Allais et Combarel, du village de Berthoumieux, ont réussi à capturer dans leur tanrière, trois renardeaux vivants. Bon débarras pour les poulaillers de la région.

### Luzech

Succès scolaires. — Les élèves de notre école laïque de filles viennent de remporter un brillant succès aux derniers examens des bourses pour les écoles primaires supérieures. Deux élèves présentées ont été définitivement admises : Mlle Jeanne Petit en 1<sup>re</sup> série et Mlle Luciole en 2<sup>e</sup> série. Nos félicitations aux élèves et à leurs excellentes maîtresses.

### Albas

Obsèques. — Vendredi matin, à 11 heures ont eu lieu les obsèques de Mme Mourguès, épouse de notre sympathique notaire qui fut maire d'Albas pendant plus d'un quart de siècle. Après une longue et douloureuse maladie, Mme Mourguès s'est éteint encore prématurément à l'âge de 61 ans, emportant dans la tombe les regrets unanimes de la population albasienne.

Hâtons-nous d'ajouter que nos compatriotes en ont donné un éclatant témoignage dans les sympathies qu'on leur a témoignées et à sa famille et par l'énorme affluence qui assistait aux obsèques.

Notre église, cependant si spacieuse, était littéralement envahie. Dans un recueillement ému, l'assistance a entendu une messe de Requiem exécutée par le nombreux et puissant chœur de l'Eglise; chant si impressionnant pour tous ceux qui entendent les farouches beautés de ce chant liturgique.

De toutes les communes voisines étaient venus de nombreux amis personnels et des clients de l'étude qui n'ont pas oublié dans ce deuil cruel le dévouement si désintéressé de celui qui, aux plus humbles comme aux plus riches, donne tous les jours des conseils autorisés comme avocat-notaire.

Le barreau de Cahors était représenté par la si sympathique personnalité de M. Tassart, par M. Desprat, avocat et par M. Boyer huissier au tribunal. La Chambre notariale dont M. Mourguès est le président était également représentée par les notaires du voisinage : M. Dulac, maire d'Albas et conseiller d'arrondissement était aussi au deuil.

Nous renouons à poursuivre cette énumération d'amis, de notabilités et de fonctionnaires car nous aurions involontairement des omissions regrettables.

Dans cette douloureuse circonstance, nous nous faisons l'interprète de toute la population albasienne pour adresser à M. Mourguès et à sa famille l'expression de nos très sympathiques condoléances. E. L.

### Bélaye

Conseil municipal. — Le conseil réuni le 23 mai pour la session budgétaire de mai a procédé au règlement définitif du budget de 1925 soldé par un excédent de 18.000 fr. Il a porté en dépenses urgentes cette somme au budget supplémentaire de 1926. Il a procédé ensuite au vote du budget primitif de 1927 par une prévision de recettes de 14.000 fr. environ, qui font équilibre aux dépenses toujours augmentant. Le conseil municipal a ensuite accordé l'assistance à un vieillard et le secours à une femme en couches.

### Prayssac

Fête sportive. — La fête sportive organisée par la jeunesse du stade promet d'être des mieux réussies car rien n'aura été négligé pour cela.

Toutes les épreuves auront chacune un bon nombre de concurrents dont plusieurs seront récompensés car chaque sélection de course de saut, de lancer complètera au moins trois prix.

On débutera à 14 heures heure légale par la course de bicyclettes itinéraire : 2 fois le circuit Prayssac-Juillac, Anglars, Castelfrac et Prayssac-Puy-l'Évêque aller et retour, soit environ 30 kilomètres.

Une course aux sacs sur la traversée de Prayssac dérivera toutes les heures même les moins sportives. Durant l'exécution des épreuves et depuis 8 heures du matin aura lieu le concours de tir à la carabine de 6<sup>m</sup>.

tout tireur d'une série de trois cartons aura la faculté de laisser le meilleur au stade pour participation au grand concours Annuel de la Fédération Nationale.

Le soir, à 20 heures, un bal de nuit au siège du stade clôturera cette charmante journée.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

Etat-civil du 21 au 28 mai 1926. — Naissances : Nieucel Jean-Jules-Géraud.

Mariage : Lacabane Albert-Jean-Pierre et Marty Léontine-Sophie. Décès : Fayre Jean; Bessières Jean, 73 ans; Lacam Céline, Vve Génies, 54 ans.

Service des Pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la Pharmacie Barriat, rue Gambetta.

Cirque Buffalo-Bill. — Cet établissement bien connu donnera une représentation dans notre ville sur la Place Vival, dimanche prochain, 6 juin, à 20 h. 30.

### Cajarc

Contribution volontaire. — Le Comité de la contribution volontaire adresse l'appel suivant à la population Cajarcquoise :

Les membres du Comité de la souscription volontaire réunis lundi soir à la Mairie, font un pressant appel à la population Cajarcquoise désireuse de participer à cette œuvre patriotique destinée à l'amortissement de la dette à court terme, de vouloir bien apporter son aubole au secrétariat de la Mairie, au bureau des Postes ou à toute autre caisse publique.

Un reçu et un certificat seront délivrés à chaque souscripteur. Le Comité adresse ses remerciements d'avance.

### Le Comité.

Electricité. — En présence de la négligence des concessionnaires de l'éclairage électrique de Cajarc qui n'ont pas encore repris les travaux, la municipalité les a prévenus qu'elle allait prendre les mesures nécessaires.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Loustaunau qui assurera le service après-demain lundi.

Contribution volontaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Armand Delprat, directeur du Crédit foncier en Egypte, originaire de Gourdon, vient d'envoyer un chèque de 3.000 fr. pour le relèvement du franc.

Nos félicitations. Réunion de commerçants. — Mardi soir, une cinquantaine de commerçants de notre ville ont tenu une réunion corporative à la mairie et ont élu un comité.

Le tour du Sud-Ouest. — Notre déjà célèbre compatriote, Paul Fontanel, a été classé 9<sup>e</sup> dans le circuit du Sud-Ouest.

C'est là un brillant résultat dont nous félicitons cet as de la pédale. Mardi soir, ses camarades et ses amis lui ont offert au café Bivau un vin d'honneur pour fêter ses lauriers.

Fêtes de la St-Jean. — Les membres du Comité de la fête de la St-Jean, commenceront leurs tournées à domicile à partir de lundi prochain.

Nous espérons que, comme toujours, notre population leur réservera le meilleur accueil.

Le Stade Ménagerie Buffalo-Bill. — Gourdon va posséder le mercredi 2 juin prochain un des plus grands cirques du monde.

A ce cirque est joint une immense ménagerie où on rencontre toutes sortes d'animaux qu'on peut visiter avant le spectacle qui se ouvrira qu'à 8 h. 1/2.

### Dégagnac

Examen des bourses. — Nous sommes heureux de relever parmi les candidats de 1<sup>re</sup> série, reçus aux examens des bourses, les noms suivants de l'école publique de Dégagnac :

Balmès, du Mas-de-Flory; Bernal, de Jouclard et Delbos, de Dégagnac.

Nous relevons aussi les noms de nos gracieuses compatriotes : Mlles Delmas Raymond et Lamontagne Andrée (deux cousines), de l'école publique des filles de Gourdon, reçues en 2<sup>e</sup> série.

Ces résultats s'ajoutant à ceux des autres années, témoignent à nouveau de la solide instruction donnée dans les écoles publiques.

Nous adressons aux jeunes lauréats et lauréates et à leurs dévoués maîtres et maîtresses nos bien sincères félicitations.

Semaine fatidique. — Deux ouvriers travaillent à la réfection de la voie du chemin de fer ont eu, l'un, Soubiroux fils, du village de Vergnes, un pied écrasé par la chute d'une traverse; l'autre, le nommé Bertrand, du village de Montprat, la cuisse déchirée, également par une traverse.

M. Florenty Arsène, facteur des postes à Dégagnac, s'est foulé le pied droit au cours de son service.

M. Monteil Gustave, de Lantis, ayant commis l'imprudence de monter sur la charrette sans avoir les guides en mains, le cheval s'étant emballé n'a pu être maîtrisé. Affolé, M. Monteil a sauté de la charrette, mais en tombant il s'est fait de nombreuses plaies et fracturé un genou.

Mme Monteil a aussi reçu un coup de pied de cheval à une main. Ce coup a dû être violent pour mettre la main dans le piteux état où elle se trouve.

Et enfin, M. Gizard Marcel, neveu de ces derniers, peu habile à conduire les chars d'agriculture, a versé, toutefois sans grand dommage, une charrette lourdement chargée, ayant négligé de prendre la plus élémentaire des précautions.

## Location Automobile

### GRAND TOURISME

### Voitures Confortables

### PRIX MODÉRÉS

CANORS-REGOURD (la course) : 8 fr.

CANORS-LARROQUE ( id. ) : 10 fr.

Léo Tavernier

### CAFÉ-BAR

Rue Clemenceau — CAHORS

# AUX 100.000 PALETOTS VÊTEMENTS

Succursale à FUMEL Rue de la République

## Hommes, Jeunes Gens, Enfants

La réputation toujours grandissante de notre Maison est due aux soins apportés à la belle façon de nos vêtements, au choix immense des tissus de 1<sup>re</sup> qualité et principalement à la coupe élégante, aussi, qui y vient un jour y revient toujours.

Nos Séries spéciales				
Complet veston, draperies nouveautés, coupe haute mode.	Complet veston, draperies peignées, pure laine, façon grand tailleur, coloris mode.	Complet touriste, belles dispositions, formes nouvelles, culotte ou pantalon.	Complet jeunes gens, tissus haute mode, belle façon.	COUTIL et ALPAGA
155 fr., 175, 200	225 fr., 250, 300, 325	150 fr., 175, 225	150 fr., 175, 200	Complet 80, 90, 105, 125 f. Alpaga. 95, 105, 125 f. Pantalons seuls. 17, 25 f. Pantalons apprêt laine 28, 36 fr.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR COMMUNIANTS

## VÊTEMENTS DE TRAVAIL ADOLPHE LAFONT DE LYON

CAHORS - 1, Rue Maréchal-Joffre - CAHORS

Ouvert tous les Dimanches jusqu'à midi

### Salviac

Electrification rurale. — Nous sommes heureux d'apprendre à nos populations rurales que le dimanche 6 juin aura lieu à Salviac, une causerie de propagande sur l'électrification des Campagnes.

M. Robles, conférencier, visitera également toutes les communes du canton; si le projet élaboré est adopté, l'électrification du canton pourrait avoir lieu fin 1927.

Le courant serait assuré par une usine thermo-dynamique de telle façon que la qualité et la régularité du courant seront rigoureusement garanties.

Tous les espoirs sont donc permis : au conseil général et aux maires des communes intéressées d'agir en conséquence.

### Montprat

Accident de bicyclette. — M. N... gendarme de la brigade de Salviac, a fait vendredi matin, une chute de bicyclette occasionnée par un chien de berger qui s'est mis en travers de la route. L'honorable gendarme s'est blessé à l'épaule et à la figure. Nos meilleurs souhaits de prompt guérison.

Propriétaires de chiens, surveillez-les, votre responsabilité est entière.

### St-Germain

La question de la gendarmerie. — Il nous est particulièrement agréable de faire connaître qu'il résulte des démarches énergiques de notre dévoué Conseiller général, que la question de la gendarmerie sera favorablement solutionnée. Ainsi nos populations conserveront le bénéfice d'une équitable sécurité et les modestes budgets de nos communes un appoint de ressources dont l'importance n'est pas à négliger.

Par ailleurs nous devons reconnaître le dévouement de M. Ch. Cocula, qui a entrepris l'organisation de syndicats en vue de réaliser l'électrification du canton. En présence des avantages que peut nous réserver semblable progrès, nos populations vont, à leur tour, faire l'effort nécessaire, ce qui assurera la réussite de ce projet.

Comme nos voisins, faisons de notre mieux; et fin 1927 le résultat cherché aura été obtenu.

## Dernière locale

### Chambre des Députés

Séance du 28 mai 1926

La Chambre discute les interpellations relatives à la réintégration des cheminots qui furent révoqués à la suite des grèves de 1920.

M. Rognon rappelle les événements et demande la réintégration de tous les révoqués, sans exception.

MM. Chautemps, Gadaud, Gautier, Morin, Desoblin, parlent en faveur de la réintégration.

M. de Monzie, ministre des Travaux publics, indique que les Compagnies ne sont pas tenues de réintégrer tous les cheminots. Il y avait eu 14.000 révoqués; 7.000 demandes de réintégration ont été présentées. Il y a lieu d'admettre que 7.000 révoqués ont trouvé d'autres situations. Il y a eu 3.000 réintégrations.

M. de Monzie dit que les réintégrations ont été totales sur le réseau de l'Etat; mais il déclare qu'il ne peut rien vis-à-vis des autres réseaux. Les Compagnies semblent avoir épuisé leur bonne volonté sans grand dommage, une charrette lourdement chargée, ayant négligé de prendre la plus élémentaire des précautions.

Un ordre du jour réclamant la réintégration des cheminots révoqués est accepté par le ministre et voté par la Chambre.

### L'appétit vous manque?

Achetez ce soir un flacon de Quinquina, pour 3 fr. 50; versez-le dans un litre de vin de table et vous obtiendrez un excellent vin fortifiant qui rendra à votre estomac fatigué son activité primitive. — Le flacon : 3 fr. 50 + 0 fr. 50 d'impôt. Pharmacie Orliac à Cahors.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

### AU PORTUGAL

De Lisbonne. — Le Président de la République du Portugal a déclaré aux chefs des partis politiques qu'il a gardé sa confiance au gouvernement actuel. Celui-ci dispose des moyens nécessaires pour maintenir l'ordre.

Le général Feres se prépare à attaquer les insurgés dans la région de Braga.

### En Pologne

De Varsovie. — Le gouvernement a ordonné pour une durée de 5 jours la fermeture de tous les marchands de vins et débits de boissons en Pologne, à cause de l'élection présidentielle.

### M. Venizelos à Londres

De Londres. — M. Venizelos a été reçu au ministère de la Trésorerie où il prendra part aux négociations relatives à la consolidation de la dette grecque, qui s'élève à 20 millions de livres.

### Au Maroc

De Fez. — La mission sanitaire française est de retour à Nemours. Elle a fait connaître la protection efficace qu'elle recit dans plusieurs circonstances difficiles de la part du caïd Haddou.

### LES CHANGES

Les changes à 11 heures :  
Livre : 152,25.  
Dollar : 31,39.



### PHONOGRAPHES PATHÉ

P. MBYZENC  
(Ancienne Maison Louis)  
36-38, Bd Gambetta, CAHORS

Disques Pathé double face à partir de 6 fr. 50

Envoi des Catalogues sur demande

### ON DEMANDE

## de bons Monteurs Electriciens

BODIN, Electricité, CAHORS

Plus de cheveux blancs, ni gris, ni gras

Une seule application de « Monopapop », composition spéciale de la Maison Popovitch, à base de plantes exotiques suffit pour rendre aux cheveux blancs ou gris leur COULEUR NATURELLE, leur brillant et leur flux aux cheveux gras; fortifie et désinfecte le cuir chevelu; supprime les pellicules, démangeaisons; teinte garantie du blond au noir.

SALON SPÉCIAL POUR TEINTURE

### MAISON POPOVITCH

Coiffeur exclusivement pour Dames  
4, rue Maréchal-Foch, CAHORS

### ON DEMANDE UNE APPRENTIE BIEN PAYÉE

Situation d'avenir

### BONNE OCCASION

IMPERMEABLES GABARDINE  
75 fr.

Vve BONNET, Cours vauz, CAHORS

## MEUBLES BOUZERAND BERNES

31, rue Nationale, Cahors

# SIÈGES, TAPIS, GLACES

Livraisons à domicile par camions dans la Région

### ROBINSON CADURCIEN

### SAISON D'ÉTÉ

ÉTABLISSEMENT  
Ouvert tous les après-midi et en soirée  
LES JEUDIS, DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

### COLLATION A TOUTE HEURE

Déjeuners et Dîners  
Sur Commande seulement

### SALON & TERRASSE D'AGRÈMENT

pour Noces et Banquets

### A VENDRE

### 1 Fusil de chasse HAMMERLESS

Calibre 16. — ETAT NEUF  
S'adresser au Bureau du Journal

### FOUDRES chêne toutes contenances

CUVES et tous genres futaillerie  
POMPES A VIN JAVA  
PRESOIRS GARIN

Seuls Dépositaires de ces marques pour la Région

### MATÉRIEL VINICOLE

MM. LAMOURÉ & ROBERT, à PRAYSSAC (Lot)

Ajusteurs, Tôliers et Chaudronniers sur cuivre  
demandés USINES LATECOÈRE  
Aviation - Toulouse  
VOYAGE REMBOURSE (3<sup>e</sup> classe)  
Après six mois de présence à l'Usine

### ON DEMANDE

Menuisier en caisse — Forgeron  
Tôlier — Ferreur en carrosserie

### VIDAILLAC & Fils, CAHORS

### A VENDRE A CAHORS

PORTEFEUILLE D'ASSURANCES  
et  
REPRÉSENTATIONS DIVERSES

S'adresser  
J. CAPUS, 2, RUE J.-CAVIOLE, A CAHORS

### RECLAME

VANNERIE, paniers, corbeilles à linge, etc., etc.  
TAMIS à farine, avoine, blé, etc., etc.  
MANCHONS pelles, fourches, bèches, etc., etc.

S'ADRESSER  
57, rue de la Barre, CAHORS

### A VENDRE

### Une PEUGEOT 11 HP., 6 places

TRÈS BON ÉTAT  
Ferait camionnette pour 700 kilos  
S'adresser au Bureau du Journal

### FIL ELECTRIQUE

Garanti neuf et sans épissure  
1 conducteur cuivre, surface section 11/10  
isolément 600 Méghoms par caoutchouc,  
rubans et tresse. Rouleaux de 110 mètres.  
Envoie un rouleau franco contre 35 fr.  
Conditions pour les Gros. PARIS-STOCKS,  
23, R. Grange-aux-Belles, PARIS.

### LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la CRÈME DES TROIS FLEURS. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 8 fr. 45.

Dépôt à Cahors : Pharmacie Artigue, 56, Bd Gambetta.

### HORLOGERIE SUISSE

### RICHARD JAKUBOWSKI

Horloger-Bijoutier  
1 bis, rue du Portail-Alban, 1 bis CAHORS

ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATION d'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie

PIÈCES DE COMMANDE  
Travail soigné — Exécution rapide  
Prix modérés défilant toute concurrence  
Achat d'Or et d'Argent, Brillants et Perles  
Vieux Dentiers

N. B. — Toutes les Réparations sont exécutées dans mon Atelier quelle que soit leur importance

### SUIS ACHETEUR D'ESCARGOTS BLANCS

« dit GUILLAUME »  
Mme ESTRADÉ, Mère légumes  
2, RUE DU CHATEAU-DU-ROI  
(en face la Prison)

### Entreprises Générales

Maçonnerie  
Ciment armé  
Carrelages  
Couvertures et Crépissages  
EN TOUS GENRES

### LABOUDRE frères

Entrepreneurs  
2, rue Saint-Pierre, CAHORS (Lot)

### A VENDRE

### UNE MAISON

SITUÉE  
32, rue du Château-du-Roi, CAHORS  
Comprenant  
Rez-de-Chaussée  
2 Etages (2 Chambres à chaque étage)  
Cave et Grenier

S'adresser à M<sup>e</sup> JEAN FABRE, Notaire

### AVIS

M. LEGARRE, 43, rue Mascoutou, à CAHORS, a l'honneur d'informer le Public que par suite de la dissolution de la « Société Cambolive et Legarre » il se charge pour son compte personnel de tous travaux de maçonnerie, crépissages, toitures, carrelages, ciment armé, entreprises générales d'habitations à bon marché avec prix forfaitaire et DÉLAI FIXE DE LIVRAISONS pour Cahors et la région.

### VOULEZ-VOUS VENDRE

ou  
**ACHETER**

Une PROPRIÉTÉ de Rapport ou d'Agrement  
Une MAISON — Une VILLA  
Un FONDS de COMMERCE  
ou n'importe quel Immeuble

ADRESSEZ-VOUS A

### M. J. DELLARD

Cabinet Immobilier  
1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS  
Le plus anciennement créé  
E. G. C. N. B.

## Bibliographie

Vient de paraître :

Raymond REY  
Professeur de l'Université  
Docteur ès lettres

**La Cathédrale de Cahors**  
et les origines de l'architecture  
à coupoles d'Aquitaine

**Les Vieilles Eglises Fortifiées**  
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente à Cahors :

1° Librairie RICARD, B<sup>a</sup> Gambetta, 24  
2° Librairie MEYZENC, B<sup>a</sup> Gambetta, 38

Vient de Paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

**Gracieuse**  
au bérêt bleu.....

Roman Basque

1 vol. Prix : ..... 7 fr. 50  
J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valenciennes - PARIS -

En vente : A Cahors

1° Librairie RICARD, B<sup>a</sup> Gambetta, 24  
2° Librairie MEYZENC, B<sup>a</sup> Gambetta, 38

**CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS**

ETE 1926

Le Finistère en auto-car

Circuits au départ de Quimper  
du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

Circuit I. — Tous les jours. —  
Départ à 8 h. 45. — Retour vers  
18 h. 45. Prix du transport : 40 fr.  
Plozevet, Pont-Croix, Audierne,  
Pointe-du-Raz, Saint-Thugen (Chapelle),  
Confors, Douarnenez, Locronan.

Circuit II. — Les lundi, mercredi  
et samedi. — Départ à 8 h. 45. —  
Retour vers 18 h. 45. Prix du transport :  
45 fr.

Locronan, Ste-Marie-du-Menez-Hom,  
Morgat, Pointe-des-Pois, Camaret, Le  
Faou, Châteaulin.

Circuit III. — Les jeudi et diman-  
che. — Départ à 8 h. 45. — Retour  
vers 18 h. 45. Prix du transport :  
40 fr.

Châteauneuf-du-Faou, St-Herbot,  
Huelgoat, Roch-Trévezel, Pleyben,  
Circuit IV. — Les mardi et ven-  
dredi. — Départ à 8 h. 45. — Retour  
vers 19 h. 15. Prix du transport :  
55 fr.

Pont-Aven, Quimperlé, Forêt de  
Pont-Callec, Kernascloden, Le Faouet,  
Rochers du Diabie, Quimperlé, Ros-  
porden.

Circuit V. — Tous les jours. — Dé-  
part à 13 h. 30. — Retour vers  
18 h. 45. Prix du transport : 25 fr.

Loctudy, Phare d'Eckmühl, St-Gué-  
nolé, Penmarch, Pont-l'Abbé.

Circuit VI. — Tous les jours. —  
Départ 13 h. 30. — Retour vers  
18 h. 45. Prix du transport : 25 fr.

Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant, Con-  
carneau, Château de Kéryolet.  
Prix spéciaux : Circuits I, V, VI et  
un autre au choix : 125 francs ; Pour  
les 6 circuits : 210 francs.

Pour tous renseignements et bil-  
lets, s'adresser à l'Agence de la Cie  
d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines,  
à Paris, et aux Auto-cars de Cornouaille,  
44, Quai de l'Odéon, à Quimper.

Il existe également au départ de  
Quimper (d'avril à septembre), un  
service de canots automobiles pour la  
descente de l'Odéon, la plus jolie  
rivière de France.

Pour tous renseignements s'adres-  
ser aux Transports maritimes de Cornouaille,  
44, Quai de l'Odéon, à Quimper.

Feuilleton du « Journal du Lot » 15

**ROBERT BOUTEFÉU**  
Chauffeur

la Comtesse de BAILLEHACHE

XIV

Damien savait que l'on approchait  
des terres de Kermach, la propriété  
du comte Guy de Plomeur, son oncle  
et son parrain : le château devait se  
trouver sur la hauteur, dans ce bois  
au milieu duquel le tapis vert ouvrait  
la vue sur la campagne et le Scorf.  
Mais la grand'route longeait les fer-  
mes seulement et les pâturages.

Les fermiers avaient changé de-  
puis la guerre, aucun d'eux n'aurait  
eu l'idée de deviner, en ce passant, ce  
neveu du comte qu'ils avaient vu une  
fois. Et quant au comte lui-même, il  
ne saurait rien voir sous le masque-  
lunette qui recouvrait la moitié du  
visage du jeune homme.

La voiture roulait doucement à  
l'ombre d'un rideau de peupliers ; le  
bétail immobile, ruminait dans l'her-  
be des prairies. Quelques chevaux su-  
perbes se poursuivaient au loin, en  
jouant, criant, en vent, leur poil  
soyeux mirant le soleil.

— Oh ! comme j'ai envie d'une  
tasse de lait ! s'écria Iris en Anglais.  
— Demandez-en une à la ferme,  
répondit lady Silversmith.

SAISON THERMALE 1926

Service automobile entre Le Mont-  
Dore et Saint-Nectaire, jusqu'au 30  
septembre.

ALLER

a) Du 1<sup>er</sup> juin au 29 septembre :  
Le Mont-Dore dép. 8 h., Murois arr.  
9 h. 15, Saint-Nectaire arr. 9 h. 30.  
b) Du 1<sup>er</sup> juin au 25 septembre :  
Le Mont-Dore dép. 18 h. 30, Murois  
arr. 19 h. 45, Saint-Nectaire arr. 20 h.

RETOUR

a) Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre :  
Saint-Nectaire dép. 17 h. 45, Murois  
dép. 18 h. Le Mont-Dore arr. 19 h. 15.  
b) Du 1<sup>er</sup> juin au 25 septembre :  
Saint-Nectaire dép. 7 h. 30, Murois  
dép. 7 h. 45, Le Mont-Dore arr. 9 h.

Prix des places

Du Mont-Dore à Murois ou vice-  
versa : 14 fr. 50.

Du Mont-Dore à Saint-Nectaire ou  
vice-versa : 18 fr.

Les places peuvent être retenues à  
l'avance moyennant une taxe supplé-  
mentaire de 1 fr. par place en s'adres-  
sant au Bureau du Service Automobi-  
le Bd de l'Hôtel-de-Ville à la  
Bourboule, rue Meynadier au Mont-  
Dore ou à Saint-Nectaire.

Relations rapides entre Paris-Quai  
d'Orsay et la Station Thermale de  
Lamalou-les-Bains, à partir du 5  
juin 1926.

Pendant la saison d'été 1926, des  
relations rapides entre Paris-Quai  
d'Orsay et la station thermale de  
Lamalou-les-Bains, via Montauban-  
Castres, sont établies par voitures  
directes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> classes avec lits-  
toilette et compartiments-couchettes  
en 1<sup>er</sup> classe.

Aller (du 5 juin au 3 octobre in-  
clus) : Départ de Paris-Quai d'Orsay  
à 17 h., arrivée à Lamalou à 8 h. 14.  
Retour (du 6 juin au 4 octobre in-  
clus) : Départ de Lamalou à 19 h. 12,  
arrivée à Paris-Quai d'Orsay à  
10 h. 55.

Wagon-Restaurant de Paris à Châ-  
teauroux et vice-versa et de Perpi-  
gnan à Toulouse.

Wagon-Lits de Paris à Montauban  
et vice-versa.

Relations directes et rapides entre  
Paris-Quai d'Orsay et les Stations  
Thermales et Climatiques de Luchon  
(Superbagnères), Vernet-les-  
Bains et Font-Romeu, à partir du  
5 juin 1926.

Pendant la saison d'été 1926, des  
relations directes et rapides entre  
Paris-Quai d'Orsay et les stations  
thermales de Luchon (Superbagnères),  
Vernet-les-Bains et Font-Romeu, via  
Montauban-Toulouse, sont établies  
jusqu'au 3 octobre à aller et jus-  
qu'au 4 octobre au retour par voi-  
tures directes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> classes.

Wagon-lits de Paris à Toulouse et  
vice-versa.

Wagon à lits-toilette et Comparti-  
ments à couchettes entre Paris et  
Luchon (Superbagnères) et vice-versa  
(du 5 au 25 juin au départ de Paris  
et du 6 au 26 juin au départ de Luchon).

Wagon-lits entre Paris et Luchon  
(Superbagnères) et vice-versa (à partir  
du 26 juin au départ de Paris et  
du 27 juin au départ de Luchon).

Wagon-lits et voiture mixte avec  
lits-toilette et couchettes en 1<sup>er</sup> cl. en-  
tre Paris et Villefranche-Vernet-les-  
Bains (Font-Romeu) et vice-versa.

Aller : Départ de Paris-Quai d'Or-  
say à 17 h., arrivée à Luchon (Super-  
bagnères) à 7 h. 38, à Villefranche-  
Vernet-les-Bains à 9 h. 5 et à Font-  
Romeu à 10 h. 35.

Retour : Départ de Font-Romeu à  
17 h. 18, de Villefranche-Vernet-les-  
Bains à 18 h. 48 et de Luchon (Super-  
bagnères) à 20 h. 30. Arrivée à Paris-  
Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Wagon-Restaurant de Paris à Châ-  
teauroux et vice-versa et de Perpi-  
gnan à Toulouse.

ETUDE

DE  
M<sup>r</sup> Charles AUBERTIN

NOTAIRE

117, Boulevard Gambetta, Cahors

**SOCIÉTÉ MÉDICO-AGRICOLE**  
de LEYME

Société en commandite par actions  
AU CAPITAL DE 1.257.000 FRANCS

Il a été procédé le vingt-cinq Mai  
mil neuf cent vingt-six, en l'étude de  
Maitre AUBERTIN, notaire à Cahors,  
au deuxième tirage des obligations  
de l'emprunt 1909.

La 2<sup>e</sup> série est sortie à ce tirage  
(N<sup>os</sup> 1014 à 1020).  
Les N<sup>os</sup> 1011 et 1012 seront rem-  
boursables avec le N<sup>o</sup> 1280 du pré-  
cédent tirage, le 25 Novembre 1926.

Les N<sup>os</sup> 1013, 1014, 1015 seront  
remboursables le 25 Mai 1927.  
Les N<sup>os</sup> 1016, 1017, 1018, 1019  
seront remboursables le 25 Novem-  
bre 1927.

Et le N<sup>o</sup> 1020, le 25 mai 1928.

Le troisième tirage aura lieu le  
25 Novembre 1927, en l'étude de  
Maitre AUBERTIN.

Pour tous renseignements au sujet  
du remboursement s'adresser à Maitre  
AUBERTIN, notaire à Cahors.

Le Directeur : PRADEL.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Le Gérant : A. COUESLANT.

Publication de Dissolution et Partage  
de société en nom collectif

Deuxième avis

Suivant acte S. S. P. en date du  
19 Mai 1926, portant la mention :  
Enregistré à Cahors, le 20 Mai 1926,  
folio 62, numéro 476. Reçu 18 francs.  
Le receveur : signé Séguinot, la  
Société en nom collectif formée entre  
Monsieur Philippe CAMBOLIVE et  
Monsieur Eliodore LEGARRE, de-  
meurant tous à Cahors, sous la  
raison sociale « Cambolive et Le-  
garre », avec siège social à Cahors,  
rue Saint-Géry, numéro 27, suivant  
acte de Maître DURRANC, notaire à  
Cahors, du 16 septembre 1922, enre-  
gistré et publié conformément à la  
Loi, a été dissoute et partagée à  
dater de ce jour.

Deux extraits de cet acte de dis-  
solution et partage ont été déposés  
le 22 Mai 1926, l'un au Greffe du  
Tribunal de Commerce de Cahors,  
l'autre au Greffe de la Justice de  
Paix du canton sud de Cahors.

Domicile a été élu pour les oppo-  
sitions à Cahors, au siège social.

Les créanciers auront un délai de  
quinze jours, à partir de la présente  
insertion, pour faire la déclaration  
prévue par l'article 7 de la Loi du  
17 Mars 1909.

Pour deuxième insertion :  
P. CAMBOLIVE.

Mme OSMA BEDOUR

Devineresse venant d'Egypte. Ex-  
traordinaire pour ses prédictions.  
Ne quitta pas. Reçoit de 10 à  
7 h. sauf dimanches, 23, r. Pajolien,  
PARIS, par corresp. 10 fr. (indiq-  
date naiss.). 2834.

# VENTE

DE  
Fonds de Commerce

Suivant acte sous-seing privé, en  
date, à Cahors, du 22 avril 1926,  
enregistré le 22 avril 1926, f. 76, c. 4,  
Monsieur GALAN Marcel et René  
CREST, son épouse, modiste, demeu-  
rant à Cahors, 10, rue Nationale, ont  
vendu à Mademoiselle Yvette PICK,  
mineure émancipée, autorisée par  
sa mère, Madame Veuve Louis-Paul  
PICK, demeurant à Cahors, place  
Saint-James, n<sup>o</sup> 1,

le fonds de commerce de mo-  
diste que les mariés GALAN exploi-  
taient à Cahors, rue Nationale,  
n<sup>o</sup> 10, sans enseigne, comprenant la  
clientèle, l'achalandage, le matériel  
et les marchandises en magasin.  
Les oppositions, s'il y a lieu,  
devront être faites en la demeure  
de Mlle Yvette PICK, modiste, rue  
Nationale, n<sup>o</sup> 10, dans les dix jours  
au plus tard de la présente insertion,  
conformément à la loi.

Pour deuxième avis :

Mademoiselle PICK.

**FAITES UNE VISITE**  
à l'Hôtel des Ventes  
4, rue Blanqui, Cahors

Vous y trouverez un choix de : Cham-  
bres, salle à manger, Objets divers d'ameu-  
blements, Bibelots, Meubles anciens, etc...  
Actuellement belle série de Coffres-forts  
toutes dimensions « marque Bauche ».

Etude de M<sup>r</sup> LAVAL, notaire à Thémines (Lot)  
et de M<sup>r</sup> FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac

# VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au DIMANCHE VINGT JUIN MIL  
NEUF CENT VINGT-SIX, à QUATORZE HEURES,  
en la Mairie d'Aynac (Lot).

En exécution d'un jugement  
rendu par le tribunal civil de  
Figeac, le dix-neuf mars mil neuf  
cent vingt-six, enregistré et si-  
gnifié.

A la requête de : 1<sup>o</sup> Madame  
Henriette-Aimée LACOTE, sans  
profession, veuve de Monsieur  
Bernard BEDOU ; 2<sup>o</sup> Mademoiselle  
Elise-Raymonde BEDOU, céliba-  
taire majeure, sans profession,  
demeurant toutes deux à Elbeuf  
(Seine-Inférieure), 14, place Le-  
mercier ; 3<sup>o</sup> Madam. Hélène-Suzanne  
BEDOU, sans profession,  
épouse de Monsieur Marcel MAR-  
CHAND et de celui-ci qui l'assiste  
et l'autorise, demeurant et domi-  
ciliés ensemble, 58, rue de Mon-  
treuil, à Versailles (Seine-et-Oise),  
licitants ayant Maître FONTAN-  
GES pour avoué, d'une part.

Il sera procédé le DIMANCHE  
VINGT JUIN MIL NEUF CENT  
VINGT-SIX, à QUATORZE HEU-  
RES, en la mairie d'Aynac (Lot),  
par devant Maître LAVAL, notaire  
à Thémines, commis à cet effet, à  
la vente sur licitation, en un seul  
lot, d'un immeuble situé sur la  
commune d'Aynac (Lot) dépendant  
de la succession de Monsieur  
Bernard BEDOU, en son vivant  
demeurant à Aynac.

En présence ou eux dûment  
appelés de :  
1<sup>o</sup> Monsieur CULAUD, 2, rue  
Lobean, à Paris, « agissant comme  
mandataire ad litem de la dame  
Louise BEDOU, épouse APPLA-  
GNAT, internée à l'asile de Vau-  
clair (Dordogne) », co-licitant  
ayant Maître NUVILLE pour  
avoué, d'une part ;

A ce moment, un bruit de galop  
restent sur la route et un hurlement  
monta :

— Boutefeu ! Boutefeu ! criait  
lady Silversmith, au paroxysme de la  
 frayeur. Cette chèveau va touer  
 nous ! Oh ! Kio-To ! come here my  
 poor darling ! come ! Boutefeu !  
 Elle ramassa son chien et courut se  
mettre à l'abri dans la voiture dont  
elle claqua bruyamment la portière.  
Damien avait sauté sur la route. Pas-  
sille hennit. Un bel azean libre arri-  
vait gaiement dans un galop capri-  
cieux. Il hennit en réponse. Le jeune  
homme reconnut sa jument Tonnelle.  
Il se plaça au milieu du chemin, les  
bras en croix :

— Tonnelle ! cria-t-il, Vous n'avez  
pas fini de faire la folle ?  
L'alezane s'arrêta, hondit sur place,  
fit demi-tour et s'éloigna de quelques  
foulées. Damien revint à l'automobile  
et retira son manteau :

— N'avez pas peur, madame, dit-il.  
Cette jument n'est pas méchante.  
Il retourna sur la route, appelant  
la belle coureuse qui encaissait mali-  
cieusement. Comme il approchait,  
elle parut le reconnaître aussi et hen-  
nit à mi-voix. Puis, s'enhardissant,  
elle flaira les mains du jeune homme,  
ensuite sa poche où, autrefois, se ca-  
chaient des friandises...

Autrefois ?... soixante jours avaient  
passé...  
D'un bond, Damien fut en travers  
de son dos, et malgré ses défenses,  
réussit à se mettre à cheval. Tonnelle

2<sup>o</sup> Monsieur Ernest APPLA-  
GNAT, « pris tant en son nom  
personnel, s'il y a lieu, que pour  
la validité à l'égard de son épouse  
Madame Louise BEDOU, sus-nom-  
mée », demeurant actuellement à  
Lamanon, Hôtel Floréal (Bouches-  
du-Rhône) ;

3<sup>o</sup> Monsieur Prosper POUJADE,  
propriétaire, demeurant et domi-  
cilié à Aynac (Lot), « pris en qua-  
lité de tuteur ad hoc du mineur  
Elie-Jacques BEDOU, issu du ma-  
riage de Monsieur Bernard BE-  
DOU et de Madame Henriette-Ai-  
mée LACOTE, domicilié avec celle-  
ci sous la tutelle légale de laquelle  
il se trouve et ce en raison de  
l'opposition d'intérêts pouvant  
exister entre ledit mineur et sa  
mère », co-licitants ayant Maître  
FONTANGES pour avoué d'autre  
part.

Monsieur Jean PONCY, limo-  
nadier, demeurant à Aynac, pris  
en qualité de subrogé-tuteur  
ad hoc du mineur Elie-Jacques  
BEDOU, sus-nommé, n'ayant pas  
d'avoué constitué.

DÉSIGNATION

DE

l'immeuble à vendre

Une petite maison comprenant  
dans le bas un cellier, au premier  
étage une pièce unique et grenier  
au-dessus. Cette maison est située  
sur le chemin d'Aynac à Tachou,

elle tient à grange de Poncie, pro-  
priétés de Mage et de Poujade ;  
elle paraît portée à la matrice ca-  
dastre de la commune d'Aynac,  
sous le numéro 634 de la section F,  
pour une contenance, sol et patus,  
de soixante-cinq centiares envi-  
ron, avec deux ouvertures et un  
revenu matriciel de dix-huit francs  
soixante-quinze centimes.

Mise à prix, cinq  
cents francs, ci... 500 fr.

Le cahier des charges, clauses  
et conditions auxquelles sera ven-  
du l'immeuble ci-dessus, dressé  
par Maître LAVAL, notaire à Thé-  
mines (Lot), a été déposé en son  
étude où chacun peut en prendre  
connaissance.

Les frais de poursuite de vente  
seront payables en diminution du  
prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du  
chef desquels il pourrait être pris  
des inscriptions pour raison d'hy-  
pothèques légales, qu'ils devront  
requérir ces inscriptions avant la  
transcription du procès-verbal  
d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable.

Figeac, le vingt mai mil neuf  
cent vingt-six.

Pour tous renseignements s'adres-  
ser à Maître LAVAL, notaire à  
Thémines, et à Maître FONTAN-  
GES, avoué à Figeac, y demeu-  
rant quai Legendre.

Cahors, Imp. COUESLANT.

— Vous voudrez bien m'excuser...  
commença-t-il.  
Mais lady Silversmith s'écria :  
— Vous avoir sauvé mon vie !!!  
Il retint un sourire et remit le man-  
teau et les lunettes. Les deux dames  
causaient avec excitation, en anglais :

— Je ne savais pas qu'il était ce ca-  
valier ! dit Iris. Je m'y attendais si  
peu !

— Si vous aviez vu comme il a fait  
cela ! expliquait la vieille dame.  
C'était superbe !... très sport !

Il y avait un mois et demi que le  
marquis de Plomeur avait regardé  
la nécessité en face. « Il n'y a pas de  
sot métier », dit-on. Il commençait à  
le croire. Les remarques, tantôt trop  
flatteuses, tantôt aigre-douces de lady  
Silversmith, le portaient à rire. Il  
n'était point infatué de sa personne,  
et si ces réflexions lui avaient été ré-  
pétées par des tiers, il eût eu peine à  
croire à leur authenticité.

Ce personnage de la vieille Améri-  
caine, fille du roi des confitures et  
épousant la première firme de lait  
condensé du monde, citadine et par-  
venue, l'amusait, tout en lui inspi-  
rant une forte pointe de mépris. Celui  
de la jeune Anglaise lui devenait plus  
sympathique, avec sa droiture fruste,  
un peu de générosité, un brin de poé-  
sie et d'idéal. La mère était avare,  
quoique semblant jeter l'argent par  
les fenêtres ; Iris, de la seconde gé-  
nération déjà, ne comptait plus les sous.  
Et puis, n'avait-elle pas dit :

(à suivre)